

TRIBUNE LYONNAISE,



On s'abonne à Lyon :
Chez le cit. Beller, libraire, galerie
du Grand-Théâtre.

A la Courbe-Rouge, chez le citoyen
Lardet, place, cours des Tapis.

d'industrie, de jurisprudence, littérature,
sciences et arts des Travaillants.

El. par an, 1 fr. en sus pour les
départements; 5 fr. l'étranger.

La Tribune ne paraît qu'un fois par
semaine, le dimanche, à 10 heures du matin.
bonnes de lettres.

A NOS ABONNÉS.

La pensée qui fonda, il y a six ans, la Tribune Lyonnaise ne fut point une pensée de lucre; c'est à un but plus noble que visèrent les propriétaires associés et le rédacteur en chef de cette publication mensuelle; ils sont demeurés étrangers à toute idée de spéculation. Maintes à Lyon la presse prolétaire, telle était la mission de dévouement à l'accomplissement de laquelle chacun d'eux s'était voué dans la mesure de ses forces, et à laquelle ils ont consacré leur temps et leur intelligence, seuls bœux dont ils peuvent disposer. Cette tâche par eux entreprise, ils l'auraient continuée avec ardeur et persévérance, sans attendre de leur travail aucun salaire, aucune rétribution; mais cette abnégation ne suffit plus. La loi du 16 juillet dernier, en imposant un cautionnement de 15000 fr. aux journaux, même mensuels, publiés soit à Lyon soit à Paris, nous met en demeure d'effectuer un sacrifice pécuniaire qui nous est matériellement impossible. Nos convictions et notre dévouement sont les mêmes; mais les circonstances ont changé; elles paralysent nos efforts et notre bonne volonté.

Aujourd'hui nous mettons sous les yeux de nos abonnés le bilan de la Tribune Lyonnaise, arrêté au 31 décembre 1880, pour les cinq premières années, c'est-à-dire, depuis mars 1875 jusqu'à février 1880, inclusivement.

La dépense de ces cinq années, pour impression, papier, timbre, port et affranchissement, et sans avoir fait de grâces ni de réduction, s'élève à 41,333 fr. 85 c.

La recette des abonnements pour ces mêmes cinq années, monte à 10,693 45

L'excédent de la dépense sur la recette est donc de 30,640 70

Nous donnerons en février le compte de la sixième année, qui sera celui de l'année à laquelle nous a condamné le jugement du 31 septembre dernier et des frais de ce jugement; le déficit de cette dernière année sera donc plus considérable que celui des cinq premières. Mais nous espérons qu'il sera comblé, car le recouvrement des sommes qui nous sont dues pour abonnements arriérés le couvrira et au-delà. Nous nous voyons donc, bien malgré nous, obligés d'interdire, ce que nous aurions pu faire en d'autres circonstances; mais nous espérons que nos abonnés auront à cœur de faire preuve de bonne volonté; chacun d'eux, nous en avons la certitude, s'empressera de répondre à l'appel que nous leur adressons aujourd'hui.

Ch.-F. DEVERT.

En retournant à la rédaction de la Tribune, M. Marius Chastang nous a livré ostentative que nous regardons comme bien au-dessus de nos forces; nous essayerons néanmoins de la remplir, quoique conscients de notre insuffisance, dans l'espoir que la bienveillance de nos lecteurs nous tiendra compte de nos faibles efforts. Il est trop vrai qu'une plume aussi peu exercée que la nôtre ne saurait, sans un désavantage marqué, soutenir la comparaison avec celle qui pendant six ans a tracé les colonnes de la Tribune Lyonnaise et qui, par malheur, nous fait défaut aujourd'hui. Aussi nous suppléerons à son silence, sans prétendre la remplacer. Les circonstances d'ailleurs, si fâcheuses, seraient peu favorables à cette volonté ambitieuse si elle était née dans notre esprit; car nous ne pourrions nous dissimuler que notre revue n'ait perdu avec le droit de discuter les questions politiques et sociales, non seulement son principal attrait, mais encore l'élément qui pouvait seul la soutenir. Pour que sa publication pût

être continuée dans les conditions où l'a placée la loi du 16 juillet 1880, la Tribune Lyonnaise aurait besoin plus que jamais d'être entourée de sympathies et de trouver des encouragements; ces sympathies lui seraient-elles acquies? ces encouragements lui seraient-ils accordés? Nous l'espérons sans oser y compter. Quant à nous, que la retraite de notre rédacteur en chef, motivée par des causes que nous sommes forcés de reconnaître justes et légitimes, livrât à nos seules et faibles ressources, nous avons accueilli le fardeau de la rédaction, quelque lourd qu'il puisse être, et nous le garderons temporairement, car nous serions heureux de continuer l'œuvre commencée, et rien ne nous empêcherait pour arriver à ce but. Si notre revue mensuelle est appelée à une nouvelle existence, nous chercherons à la rendre aussi intéressante que possible dans les limites qui lui sont assignées. Nous sommes prêts à lui consacrer et nos instants et nos labeurs, seules preuves de dévouement qu'il nous soit permis de lui donner; mais ceux qui nous aideraient et nous soutiendraient dans la lutte pourraient compter sur notre aide; nous regardons notre mission comme sacrée, et nous n'y faillirons jamais.

Ch.-F. DEVERT.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Audience du 18 décembre 1880.

M^{re} FAVET CONTRE VINCENT.

La demoiselle Favet demande au sieur Vincent, chez lequel elle travaillait précédemment, la restitution de son livret, que celui-ci refuse ou ne sait trop pour quel motif. Quoiqu'il en soit, Vincent n'ayant pas comparu, après deux invitations, le conseil autorise la demoiselle Favet à travailler provisoirement sans livret; il lui sera délivré, à cet effet, un permis de travail, et, quant au fond de la contestation, Vincent sera cité à la diligence de la demoiselle Favet.

M^{re} FÉRLAY CONTRE DOBBAIRE.

La demoiselle Ferlay, majeure, était entrée comme apprentie pour 8 mois chez les mariés Dobbaire; aucune convention écrite n'ait été passée. Elle y est demeurée 3 mois, logée et nourrie. La demoiselle Ferlay prétend que madame Dobbaire l'a autorisée à s'absenter, dans un moment où le travail manquait, afin qu'elle pût trouver au dehors quelque occupation lucrative. Cette circonstance est déniée par les mariés Dobbaire. Il paraîtrait qu'après quelques jours d'absence, la demoiselle Ferlay serait rentrée, un soir, et que sur les reproches qu'en lui adressa, soit au sujet de cette même absence, soit de ce qu'elle avait emporté la clé d'une chambre où étaient des effets à son usage, une discussion assez violente s'éleva entre elle et ses maîtres, discussion à la suite de laquelle mademoiselle Ferlay fut congédiée; aujourd'hui, elle demande que ses effets lui soient rendus. Toutefois, elle consentait à rentrer chez M. Dobbaire, mais celui-ci ayant des griefs qu'il croit suffisants, et se plaignant du peu de régularité de la conduite de mademoiselle Ferlay, refuse de la reprendre.

Le conseil, vu les circonstances de la cause, et attendu la retraite volontaire de la demoiselle Ferlay, dit que les conventions verbales d'apprentissage sont réalisées; condamne la demoiselle Ferlay au paiement de la somme de 20 fr. pour indemnité.

(Résumé sur les notes prises à l'audience.)

Ch.-F. DEVERT.

Des divers modes de nourriture chez différents peuples.

Si la civilisation, dont le perfectionnement de l'agriculture et des arts ont la conséquence, avait besoin d'éloges, il suffirait, pour en relever le prix et en faire ressortir les avantages, de jeter un coup d'œil sur la situation des peuples qui ne marchent point encore à la lueur de son flambeau, et de voir quelle profonde misère cachent les épaisses ténèbres dans lesquelles ils sont enserlés.

Les premiers besoins de la vie sont la nourriture et le vêtement; examinons donc avec quelle imprévoyance, avec quelle dégoûtante grossièreté une foule de peuples plus ou moins sauvages préparent et prennent leurs aliments, tandis que les habitants des contrées civilisées et plus favorisées de la nature jouissent des plus riches dons, ou attirent par leur industrie les substances nourrissantes les plus délicates de toutes les parties de l'univers.

En effet, nous voyons les Ottomans, sauvages des bords de l'Érythrée, lesquels ne trouvent rien à manger dans la saison des débordements de ce fleuve, et ne savent rien se procurer du dehors, être réduits à une telle détresse, que, pour tromper leur faim, ils mangent une sorte d'argile qu'ils pétrissent en boules. Comme on peut se l'imaginer, cette triste nourriture les réduit bientôt à une maigreur excessive, et si quelques signes des épidémies de cette sorte d'avidité pour cet étrange aliment, c'est plutôt une espèce de manie qu'un goût naturel. Un grand nombre de peuples sauvages, n'ayant d'autre occupation que la pêche et la chasse, mangent tout crus les poissons qu'ils prennent et dévorent les entrailles des animaux qu'ils tuent. Les Kalmouks laissent même pourrir leurs poissons entassés et les mangent ensuite avec avidité.

On sait que des mœurs de sauvagerie s'abâtissent quelquefois sur la Syrie. Les Arabes de cette contrée les ramassent, les font sécher à l'air, les mettent ensuite dans des sacs et les mangent en bouillie. Eh! comment s'étonner de ce fait, lorsqu'on voit les Kalmouks manger, sans autre répugnance, toutes sortes d'animaux, des chiens, des chats, des souris, des lézards, des serpents, etc., lorsqu'on voit les Samois et les Esquimaux avaler avec délices l'huile de balais?

Les anciens donnaient à certains peuples le nom d'*Anthrophages*, c'est à dire mangeurs de poissons; pendant une grande partie de l'année, plusieurs peuples de la Sibirie, les *Lapons* et les *Finnés*, aujourd'hui encore, n'ont pas d'autre nourriture; les Norwégiens eux-mêmes, mangent le poisson sec en guise de pain qui leur manque; car le grain est chez eux si rare que souvent ils sont obligés d'y mêler des plantes, des mousses, et même des écorces d'arbre séchées au four et réduites en farine. Ce misérable produit est mêlé ensuite avec de la paille hachée ou avec du lichon, et pétri avec ce triste mélange, forme une espèce de galette d'un détestable goût.

Plus favorisés de la nature, les *Indiens*, les *Chinois*, ainsi que la plupart des peuples de l'Asie méridionale, vivent de riz, aliment plein de féculé, et, par conséquent, des plus sains et des plus nutritifs, qui procure aux *Turcs*, aux *Perses* et aux Arabes le *pilau*, leur mets de prédilection. Dans plusieurs contrées de l'Afrique, en Egypte surtout, on se nourrit d'une sorte de millet appelé *durra* et de dattes, fruit du palmier, que nous servons sur nos tables, et dont ces peuples savent extraire une liqueur qui se rapproche du vin.

On voit déjà combien la nourriture de ces peuples diffère des aliments des pauvres peuplades dont nous avons parlé plus haut, différence sur

Illusions !

Gabriel Monavon



La Tribune lyonnaise, La Tribune lyonnaise de janvier 1851, Lyon, 1851

Exporté de Wikisource le 14 juillet 2026

Illusions !... blondes chimères,
Délice et tourment de nos jours...
Rêves aux splendeurs éphémères,
Espoirs dorés, fraîches amours...
Fleurs qui mourez à peine écloses,
Hélas ! dans vos métamorphoses,
Rien ne saurait vous arrêter...
L'homme que votre charme enivre,
Passe son printemps à vous suivre,
Son automne à vous regretter !...

Gabriel MONAVON (*Bourgoin.*)

À propos de cette édition électronique

Ce livre électronique est issu de la bibliothèque numérique [Wikisource](http://fr.wikisource.org)^[1]. Cette bibliothèque numérique multilingue, construite par des bénévoles, a pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre tout type de documents publiés (roman, poèmes, revues, lettres, etc.)

Nous le faisons gratuitement, en ne rassemblant que des textes du domaine public ou sous licence libre. En ce qui concerne les livres sous licence libre, vous pouvez les utiliser de manière totalement libre, que ce soit pour une réutilisation non commerciale ou commerciale, en respectant les clauses de la licence [Creative Commons BY-SA 3.0](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr)^[2] ou, à votre convenance, celles de la licence [GNU FDL](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html)^[3].

Wikisource est constamment à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre. Malgré nos soins, une erreur a pu se glisser lors de la transcription du texte à partir du fac-similé. Vous pouvez nous signaler une erreur à [cette adresse](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur)^[4].

Les contributeurs suivants ont permis la réalisation de ce livre :

- *j*jac
- Kaviraf
- M0tty
- Cantons-de-l'Est
- Basilou
- Le ciel est par dessus le toit

1. ↑ <http://fr.wikisource.org>

2. ↑ <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr>

3. ↑ <http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html>

4. ↑ http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur